



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-8231>

Département(s) de publication : **86**

Annonce n° **26-8231**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Régie Transports Poitevins - Vitalis

Correspondant : Pole marchés publics

Adresse : 9 Avenue de Northampton - CS 80372, 86009 POITIERS Cedex

Coordonnées :

Courriel : marchespublics@vitalis-rtp.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/1142354>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Prestations de contrôle règlementaire des équipements de maintenance.

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Contrôle règlementaire

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

60 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 15/03/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : aucune

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : L'Acheteur finance l'intégralité du marché public sur ses fonds propres et applique le délai global de paiement prévu à l'article 1er du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le budget alloué pour la présente consultation est estimé à 80 000eurosHT pour toute la durée du marché public, Toutes offres remises dont le montant sera supérieur au budget alloué, seront qualifiées comme inacceptable.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le marché public pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement

d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, un mandataire sera obligatoirement désigné et sera solidaire des autres membres du groupement. En vertu des articles R2142-1 et R2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de soumissionner en agissant à la fois en qualité de candidat individuel, de membres d'un ou de plusieurs groupements. En cas de sous-traitance, il est fait application des modalités prévues aux articles R2193-1 et R2193-2, aux articles L2193-1 à L2193-14 du Code de la Commande Publique et à l'article 3.6 du CCAG-FCS.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Commentaire sur les justifications : la liste complète des documents demandés, figure à l'article XIII du règlement de la consultation.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 13/02/2026 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 26-050S-ATL

Renseignements complémentaires : Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'élaboration de leurs offres, les soumissionnaires peuvent faire parvenir au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par voie électronique via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com>. L'accès à la rubrique " questions/réponses " de la présente consultation nécessite une inscription préalable sur ce site. Il ne sera répondu à aucune question orale. Une réponse est alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant soumissionnées, dans les meilleurs délais, et en tout état de cause, au plus tard six (6) jours, avant la date limite de remise des offres, conformément à l'article R2132-6 du Code de la Commande Publique. Les questions, comme l'instruction des réponses, seront traitées dans le respect du principe d'égalité de traitement des concurrents.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :
Conditions de remise des offres ou des candidatures : se référer aux modalités de l'article VI du règlement de la consultation.

Section 14 - Informations complémentaires

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : sans objet.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2026